

Le **secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique** regroupe les activités de:

- conception, - réalisation, -entretien, -réhabilitation,
- déconstruction, -Dépollution,... des ouvrages hydrauliques.

1. les intervenants d'un projet de construction

a- Maitre d'Ouvrage est :

- le Client, - le Commanditaire, - le Donneur d'Ordre...

Le **Maitre d'Ouvrage** peut être :

- l'état, - une Collectivité, - un Promoteur, un Particulier...

1

b- Maitre d'Œuvre est le chef d'orchestre du projet de construction.

- assure le respect des délais, - assure le budget,
- assure la direction des travaux, - est responsable devant le Maitre d'Ouvrage.

Le plus souvent, cette fonction est assurée par le Bureau d'études Technique (BET), ou le Maitre d'Ouvrage lui-même.

c- Bureau d'études Technique (BET)

- élabore toutes les études et dessine les plans qui seront validés par le bureau de contrôle technique des travaux publics(CTTP) et en relation avec le laboratoire de géotechnique.

d- Bureau d'études de Sol (BES)

- détermine la qualité du sol ainsi que ses caractéristiques mécaniques et toutes les dispositions à prendre.

e- Organisme de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP)

- assure le respect des normes aux phases de conception, réalisation des travaux et de réception,
- vérifie les calculs, les plans de conception et d'exécution,
- l'organisme de contrôle est le référent technique du Maitre d'Ouvrage.

f- Coordonnateur

- coordonner les entreprises sur le chantier vis-à-vis des risques professionnels, pour réduire les impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs.
- en cas d'accident grave, le coordonnateur est responsable pénalement.

g- Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)

- coordonner les entreprises pour vérifier chaque jour et chaque semaine l'avancée des travaux, pour une livraison de l'ouvrage dans les délais.

h- Entreprise(s)

- le chantier ne peut comporter qu'une entreprise générale qui assure tous les travaux,
- le chantier peut comporter plusieurs entreprises qui correspondent aux différents corps de métiers.